

Conditions et modalités d'accompagnement

I- DEFINITION Alimentation Intégrative®

L'Alimentation Intégrative® est une approche globale développée par Gabriella Tamas, dont le but est d'explorer les problématiques présentes liées à l'alimentation et les traiter au niveau alimentaire, émotionnel, et/ou comportemental.

II- CADRE CONTRACTUEL ET DÉONTOLOGIE

Le **thérapeute** s'engage à utiliser tout type de ressources et outils pour aider le client à réaliser ses objectifs. S'il se sent limité, il s'engage à orienter le client vers un autre praticien ou vers une autre approche. Le thérapeute s'engage à observer la confidentialité des informations sur le client qu'il pourrait recueillir au cours de l'accompagnement (à l'oral ou à l'écrit). Le thérapeute s'engage à respecter une position de non-jugement et de bienveillance envers son client.

Le **client** s'engage à respecter les rendez-vous fixés, à faire le travail d'auto-observation et d'introspection. Le résultat dépend grandement de l'attention, de l'énergie et du temps consacré à la question par le client. Le client est l'auteur des décisions qu'il prend et des actions qu'il mène, le thérapeute ne saurait donc en être tenu responsable d'une conséquence éventuelle d'une mauvaise interprétation des informations données. La démarche ne saurait en aucun cas se substituer à un traitement médical en cours et ne dispense pas à consulter un professionnel de la santé à chaque fois que cela est nécessaire.

III- MODALITES PRATIQUES

Prise de rendez-vous et conditions de report et annulation

La prise de rendez-vous se fait par téléphone ou par courriel (info@alimentation-integrative.fr).

Tant pour l'efficacité de l'accompagnement que pour l'organisation professionnelle du client et du thérapeute, il est important de respecter autant que possible les engagements de dates. Ainsi, une séance planifiée peut être exceptionnellement reportée si la demande en est faite au thérapeute par le client au moins 48 h avant. A défaut de ce préavis, la séance est intégralement facturée. Toute somme versée est définitive et les prestations correspondantes doivent avoir lieu dans les 6 mois suivant le paiement. Aucun remboursement n'est effectué.

Le **premier rendez-vous** sert à explorer le problème, à déterminer si la thérapie alimentaire est indiquée et le cas échéant à définir les objectifs. La durée de la thérapie est indéterminée. Le client peut y mettre fin à n'importe quel moment, sous réserve qu'une dernière séance est programmée pour faire le bilan du chemin parcouru et pour envisager la suite pour le client.

Tarifs et conditions de paiement : 72 € par séance d'environ 55 minutes (virement au nom de Gabriella Robineau, IBAN : FR 76 1790 6000 3200 0775 0748 124, BIC : AGRI FR PP 879 ou par chèque au 17 rue de la prairie, 49610 Murs Erigné)